

Indicateur n° 3-6 : Disparités salariales entre hommes et femmes

Finalité : L'indicateur vise à donner une mesure des disparités salariales entre hommes et femmes. L'égalité salariale est un objectif de politique publique, comme le rappelle la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. C'est aussi un objectif fixé par la Commission Européenne en septembre 2010 dans le cadre de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2010-2015, pour contribuer à la réalisation d'objectifs économiques plus généraux. La politique familiale peut contribuer à réduire les écarts et faciliter l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi grâce à une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Résultats :

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Objectif
Revenu salarial médian (en euros courants)	Hommes	19 343	19 058	19 138	19 182	19 379	19 654	19 793	20 063	Diminution de l'écart
	Femmes	15 601	15 484	15 622	15 706	15 899	16 166	16 186	16 813	
Rapport hommes / femmes		1,24	1,23	1,23	1,22	1,22	1,22	1,22	1,19	

Source : INSEE, DADS et fichiers de paie des agents de l'État.
Champ : France, salariés de 25 à 55 ans, secteur privé et public

En 2009, la moitié des hommes ont un revenu salarial inférieur à 20 063 €, tandis que la médiane du salaire des femmes se situe à 16 813 €. Une première raison à cet écart salarial tient à la position des postes occupés : les femmes sont moins représentées aux postes d'encadrement, tandis qu'elles occupent plus souvent des emplois peu qualifiés. Un deuxième facteur de disparité salariale est le temps de travail, qui est moins élevé chez les femmes : elles sont beaucoup plus concernées par le temps partiel et font moins d'heures supplémentaires. L'inégale répartition des responsabilités familiales et du travail domestique joue sur ces deux éléments et contribue aux différences de rémunération.

Ainsi, le revenu salarial médian des hommes est supérieur de 19 % à celui des femmes en 2009. Néanmoins, cet écart tend à se réduire : en 2002, le salaire médian des hommes dépassait de 24 % celui des femmes.

Construction de l'indicateur :

L'indicateur donne la valeur qui partage la distribution des revenus salariaux en deux parties égales, pour chaque sexe.

Précisions méthodologiques :

Les données proviennent de l'INSEE. L'indicateur est construit à partir des déclarations annuelles des données sociales (DADS) et des fichiers de paie des agents de l'État. Le champ recouvre la France entière, secteur privé et public. Seuls sont concernés les salariés, âgés de 25 à 55 ans.

Le *revenu salarial* correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).